

Association GE NORD

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

Association GE NORD

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Parc des Moulins - 6 avenue de la Créativité

59491 VILLENEUVE D'ASCQ

SIREN n°824 304 471

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GE NORD relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthode - Changement de réglementation comptable » des principes et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthodes comptables induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « recours à une société d'affacturage » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des créances remises au factor qui représentent un montant de 156 K€ au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de comptabilisation et nous nous sommes assurés que la note « recours à une société d'affacturage » de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Caluire et Cuire, le 25 juin 2026

Le commissaire aux comptes

LIN AUDIT & CONSEIL

A blue ink signature, appearing to read 'Julien Linares', is written over a horizontal line.

Julien Linares

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

Annexe au rapport du commissaire aux comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 107	1 107		
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	27 089		27 089	27 089
Autres immobilisations financières	420		420	420
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	28 616	1 107	27 509	27 509
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES (1)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	494 742	4 817	489 925	796 383
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	203 225		203 225	149 744
Charges constatées d'avance	183		183	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	102 497		102 497	28 167
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	800 647	4 817	795 830	974 294
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	829 262	5 923	823 339	1 001 803
(1) Dont créances à moins d'un an			672 754	946 126

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	167 935	167 935
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	167 935	167 935
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-166 090	-162 553
Excédent ou déficit de l'exercice	61 587	-3 536
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	63 432	1 845
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	63 432	1 845
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	16 210	210 710
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	16 210	210 710
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 224
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 205	174 277
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	295 809	395 473
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	260 683	218 274
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV) (1)	743 697	789 248
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	823 339	1 001 803
(1) Dont dettes à moins d'un an (hors avances et acomptes)	723 301	789 247

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	888 318	1 300 603
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	217 189	431 267
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	225 750	85 521
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	8 360	29 426
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 339 617	1 846 816
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	163 412	258 174
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	9 658	21 469
Salaires	833 315	1 219 309
Cotisations sociales	164 069	288 644
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		36 067
Dotations aux provisions		16 710
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	104 342	3 735
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 274 796	1 844 109
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	64 821	2 707
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		35
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		35
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 234	6 279
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	3 234	6 279
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-3 234	-6 244
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	61 587	-3 536
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 339 617	1 846 851
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 278 030	1 850 388
EXCÉDENT OU DÉFICIT	61 587	-3 536
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **823 339,11 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **61 587,02 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Événements post-clôture

Avec impact :

Le prestataire de services D2L a rompu le contrat qui le liait au GE Nord le 12 février 2026.

La prestation de service a été reprise avec signature d'un nouveau contrat avec 1PACT. Au titre de la rupture du contrat avec D2L, le GE Nord a bénéficié d'une indemnité de 60 000€ sur l'exercice 2026. La continuité d'exploitation est sécurisée par le versement de cette indemnité. Le redressement du GE Nord est assuré par la reprise du contrat avec le prestataire 1PACT.

Autres informations significatives

Dans le cadre de son engagement de soutien financier pris en 2025, le prestataire D2L a octroyée une subvention au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 200 000€.

Engagement hors bilan

Suite à la clôture du contrat de service avec le prestataire D2L qui contenait une clause de retour à meilleur fortune d'un montant de 1 288 000€ au 31/12/2024, celle-ci a été abandonnée par ce dernier.

Evènements exercice 2025

L'émergence d'opérations militaires au Moyen-Orient à compter du 28 février 2026 engendre des répercussions sur l'économie mondiale.

S'agissant d'un événement postérieur à la clôture, il n'a pas d'incidence sur l'évaluation des actifs et passifs des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

A la date d'arrêté des comptes, la Direction considère que cet événement n'a pas d'incidence significative sur l'activité, ni sur la continuité d'exploitation.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, intégrant l'article 1er du règlement ANC n°2019-04 et les règlements ANC n°2020-08 et ANC n°2023-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Subventions

Inscription proratisée :

Le montant de la subvention accordée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 217 188.90€ comptabilisée en compte 740100 "subvention". Il se compose principalement de la subvention liée à la rupture de contrat entre le prestataire D2L et le GE Nord pour un montant de 200 000€.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **GE NORD** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ces règlements. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative 2024 entre les lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

S'agissant d'un changement de réglementation imposé, celui-ci constitue un changement de méthode comptable (Art 122-1 du PCG).

L'application de ces nouvelles règles n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat de l'exercice, les fonds propres, ni sur la présentation

générale des états financiers

Recours à une société d'affacturage

Compte tenu de son activité et de la nécessité de disposer rapidement de la trésorerie générée par les facturations aux clients afin d'assurer le paiement des salaires, la société a recours à une société d'affacturage.

Le montant des créances remises au factor s'élève à 156 243.05€ au 31 décembre 2025 et est comptabilisé en créances clients et comptes rattachés en contrepartie des autres dettes.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 107			1 107
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	27 089			27 089
Autres immobilisations financières	420			420
TOTAL	28 616			28 616

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			1 107			1 107
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			1 107			1 107

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	36 067		31 250	4 817
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	36 067		31 250	4 817

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	27 089	27 089		
Autres immo. financières	420	420		
Clients douteux	5 780	5 780		
Autres créances clients	488 962	488 962		
Personnel et comptes rattachés	2 024	2 024		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	32 353	32 353		
Autres impôts	12 972	12 972		
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	155 877	155 877		
Charges constatées d'avance	183	183		
TOTAL	725 659	725 659		
Prêts accordés en cours d'exercice	27 089			
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	183	
TOTAL	183	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	167 935				167 935
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-162 553	3 536			-166 089
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 536				61 587
TOTAL	1 846	3 536			63 433
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	1 846	3 536			63 433

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	210 710				16 210
TOTAL	210 710				16 210

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	187 205	187 205		
Personnel et comptes rattachés	121 117	121 117		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	79 417	79 417		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	89 879	89 879		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 396	5 396		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	260 683	260 683		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	743 697	743 697		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires	888 318		888 318
TOTAL	888 318		888 318

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	9 530	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	67 681	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	17 407	
État - Charges à payer	-8 293	
RRR à accorder		
TOTAL	86 325	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	900	
TOTAL	900	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	4 500	
Afférents aux services autres		
TOTAL	4 500	

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	34
Cadres et ingénieurs	
TOTAL	34